

## **PROCES VERBAL DU 17 OCTOBRE 2024**

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD est retardé et donne pouvoir à J. FOURNIER, J. FOURNIER, M. CAPET, A. JACQUET, T. GERARD, L. GUILLAUME, A. ARNAUD, J. MOREL, F.-H. LOERCH, L. GRESSET, L. RICHARD

Excusés : G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON. M. FONGELLAS

Secrétaire de séance : Ludovic RICHARD

Convocation du 11 octobre 2024

### **1) Approbation du compte-rendu du 28/08 et nomination du secrétaire de séance**

Le compte rendu du 28 août est approuvé à l'unanimité, Ludovic RICHARD est nommé secrétaire de séance.

### **2) Projets pour subvention 2025**

Les demandes de subvention doivent être déposés auprès des services de la Préfecture au plus tard le 30/11/2024. Madame le Maire précise qu'il est impératif de prévoir les projets de demandes pour 2025 assez rapidement. La continuité de réfection de la route des Chalettes est prévue. Une réunion travaux a eu lieu mardi. Les travaux de réhabilitation de l'appartement au-dessus des pompiers avancent bien. Le jardin du souvenir sera mis en place au printemps 2025. La conduite de la fontaine est à remplacer. L'étude du devenir du terrain Dominique BLONDEAU est à prévoir. L'aménagement du parking du Grand Remblai également. Le parking derrière la mairie a bien avancé également. L'étude pour la chaufferie bois se poursuit en 2025 également. Les demandes de subvention DETR vont être préparées pour la réfection de la voirie, le projet d'aménagement de la parcelle Blondeau et la création du jardin du souvenir. Madame le Maire demande aux conseillers de lui faire parvenir leurs projets.

### **3) Annulation délibération mécanisation forêt**

Une délibération en date du 09/06/2023 a été adoptée afin d'interdire l'abattage mécanisé (types abatteuses) dans la forêt communale. Cette interdiction s'applique uniquement à la forêt communale soumis au régime forestier. Laurent GRESSET explique qu'il y a de plus en plus de chablis et peu de bûcherons. L'invasion des scolytes se répand très vite et l'abattage mécanisé permet de gagner du temps et un gain financier en vendant les chablis. Madame le Maire précise que des chablis ont été vendus pour 54 000 € environ à Monnet Sève.

Vote à main levée : Alain JACQUET vote contre, Thierry GERARD et Laura GUOLLAUME s'abstiennent et 11 voix pour.

La délibération sera donc annulée en ce sens.

#### **4) Droit de place**

Madame DIAS DA COSTA qui a installé son camion de vente ambulante de pâtisserie nous a fait savoir que le tarif de droit de place de Bellefontaine est plus élevé que les autres communes et demande si la commune peut revoir ses tarifs. Les tarifs qui lui sont facturés à Morbier et à Bois d'Amont sont inférieurs car elle est présente les jours de marché, ou le tarif est plus attractif (25€/mois à Morbier, 1.70€/mètre linéaire à Bois d'Amont).

Les tarifs adoptés lors de la séance de conseil municipal le 28/08 sont les suivants :

- Emplacement sans électricité : forfait de 10€ par jour,
- Emplacement avec électricité : forfait de 20€ par jour.

Laura GUILLAUME n'est pas favorable au fait de modifier le tarif à la demande d'un commerçant. Elle rappelle que les commerçants ayant des locaux à Bellefontaine paient des impôts, des loyers chaque mois. Laura GUILLAUME quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De compléter la délibération du 28/08 et de fixer, également un forfait mensuel pour encourager les « Food-trucks » à venir de façon régulière,
- De fixer le tarif mensuel suivant :
- Forfait de 40€/mois l'emplacement avec électricité
- Forfait de 30€/mois l'emplacement sans électricité.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

Un vote à main levée à lieu : 13 voix pour 0 abstentions 0 voix contre.

La boulangerie de Morbier a réitéré sa demande d'installation de distributeur de pains, sandwiches et viennoiseries sur la commune. Nous sommes dans l'attente de réception de son mail. Le conseil municipal donne son accord sur ce point. Si le distributeur est implanté sur le domaine public, il faudra également fixer un tarif.

Nous avons reçu une demande de vente de produits asiatiques à laquelle nous avons répondu par l'affirmative afin d'obtenir des renseignements. Nous n'avons pas eu de nouvelles.

#### **5) Préparation saison hiver et trésorerie EAB**

François-Henri LOERCH explique que le domaine alpin a souffert du manque de neige la saison dernière. EAB a fait des scénarios prévisionnels pour la saison à venir. Il explique qu'il faut à nouveau mettre en place une ligne de trésorerie afin de démarrer la saison et comme l'année dernière demande à la commune de se porter garant. Cette ligne de trésorerie permettra à l'association de payer les premières dépenses avant que les recettes (ventes de forfaits) ne soient versées : assurance, payes ...).

Le montant de la ligne de trésorerie sollicitée est de 80 000 €.

Maillys CAPET demande si dans les scénarios envisagés étudiés, une mauvaise saison a également été envisagée. François-Henri LOERCH lui répond que dans ce cas les agents saisonniers seront recrutés le plus tard possible, et les dépenses seront limitées au maximum.

Madame le Maire rappelle que vu les sommes versées par la commune pour soutenir EAB suite à ces deux saisons difficiles, les comptes de l'association doivent impérativement être tenus de façon rigoureuse.

Madame le Maire, Olivier PERRAD et François-Henri LOERCH investis dans cette association, quittent la salle pour la délibération.

Les membres du conseil municipal estiment qu'il faudra demander à l'association un bilan d'activité et un bilan financier de la saison 2024-2025 dès le printemps, afin d'étudier l'avenir du ski alpin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour que la commune se porte caution de la ligne de trésorerie à hauteur de 35 000 € comme l'année précédente pour la saison d'hiver 2024-2025,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document lié à cette affaire.

#### **6) Avancement travaux**

Olivier PERRAD expose le compte rendu de la réunion travaux de mardi. La réhabilitation de l'appartement au-dessus des pompiers avance bien : il reste les peintures, les plafonds, sols et équipements à effectuer. Le raccordement électrique pose un problème, Olivier PERRAD va en reparler dès qu'il aura plus de détails. Le parking derrière la mairie avance bien également, les enrobés seront fait à la fin du mois. Une plus-value de 5 000 € est prévue afin de réduire pour la mise en accessibilité. Olivier PERRAD et Madame le Maire ont rencontré des membres d'Enedis : Cévéo a résilié son contrat électrique en 2023. La commune reprend donc ce contrat à sa charge qui sera intégré dans le groupement d'achat géré par le Sidec.

Madame le Maire a suivi une visioconférence avec village d'avenir pour l'avenir du Cévéo avec la DDT et les bureaux d'étude mandatés pour une étude. Trois stratégies sont ressorties : stratégie 1 : rénover et exploiter une partie du bâtiment destiné à la location touristique. Stratégie 2 exploiter l'ensemble du bâtiment en location touristique. Stratégie 3 : hybrider une partie des logements pour la location touristique et une partie du bâtiment pour la location saisonnière. Dans les trois stratégies une partie du bâtiment sera réservée à la restauration. L'étude préconise de sortir l'Epicéa de la restauration afin d'éviter la concurrence avec le Cévéo. Le conseil municipal ne partage pas cet avis, et rappelle que l'ouverture de l'Epicéa durant la saison d'hiver est indispensable pour la station. N'ayant pas lu l'étude, ni assisté à la réunion, il est difficile pour les membres du conseil municipal de comprendre cette proposition.

Madame le Maire propose d'envoyer l'étude à l'ensemble des conseillers. Elle annonce qu'un atelier est prévu le 04/12 sur l'avenir du Cévéo, en présence de Mme Villemonteix, de la DDT et des bureaux d'études. Le conseil propose d'inviter les socio professionnels, ENB,

EAB, les loueurs de gîtes et tous les membres du conseil. Madame le Maire précisera l'heure exacte.

7) **Journal**

Fabienne JOBARD explique que la préparation du journal est en cours. Elle a demandé un devis à Estprim pour l'impression du journal avec 16 pages. Elle propose de conserver la même ligne éditoriale. Elle invite les membres du conseil municipal à lui transmettre de belles photos pour la couverture.

Le contenu de cette nouvelle édition du journal est discuté en séance.

Fabienne JOBARD remercie Odile PERRAD qui effectue chaque année les relectures avec assiduité et efficacité.

8) **Comptes rendus, agenda et réunions à venir, questions diverses**

- A) Madame le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la fête patronale. Malgré la météo peu clémente, les participants étaient tout de même présents.
- B) Madame le Maire annonce qu'un contrat d'agent de cantine/garderie périscolaires va être signé pour le mois de novembre avec Catherine BEURET, ensuite à partir du 03 décembre un contrat va être signé avec Cindy FRILEY pour toute l'année scolaire.
- C) Olivier PERRAD explique que les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase du « plan vélo » seront réalisés en 2025. La 2<sup>ème</sup> phase sera réalisée en 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 29 octobre 2024